

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Meilleurs vœux pour 2008 !

Sommaire :

PAGE 2

- TZR
- CIO
- IUFM
- Stage enseignements technologiques
- Réunion-débat avec S. Bonnery

PAGE 3

- 24 janvier, grève nationale unitaire
- Hémorragie programmée
- Comité Pochard
- Réunion-débat avec Anicet Le Pors

PAGE 4

- En direct des S2

PAGE 5

- Mutations
- Méfiez-vous des contrefaçons

PAGE 6

- Avancement d'échelon
- Notation administrative
- Agenda

Comptes noirs de Noël

Il est passé bien tôt, cette année, le père Noël ! Au mois d'Août, et pas pour tous ! Seule une minorité - les plus fortunés - ont reçu un cadeau, mais quel cadeau ! 13 milliards d'euros, la loi Tèpa !

Si pour ceux-là 2007 aura été un grand millésime, d'autres trinquent : le 2nd degré, l'Éducation Nationale, ses personnels, les élèves, les fonctionnaires, les retraites, la protection sociale, le code du travail ...

12200 postes supprimés dans l'Éducation, dont 8800 pour le seul second degré : chaque établissement recevra, début janvier, l'addition, ou plutôt la soustraction.

Et ce n'est qu'un hors d'œuvre. Les « comptes noirs » sont désormais publics : 20000 postes supprimés chaque année jusqu'en 2012, dans l'Éducation Nationale, essentiellement dans le 2nd degré - 35000 par an dans la Fonction Publique - et le cocktail de mesures pour les « financer » : bac pro en 3 ans, réduction massive des horaires en lycée et en collège, remise en cause de nos services, de nos statuts, de notre métier ... (cf. page 3 les « projets » pour le 2nd degré, et ceux du comité Pochard).

Contraint d'ouvrir des négociations et de reconnaître la baisse de notre pouvoir d'achat par l'ampleur de la grève et des manifestations du 20 novembre, le gouvernement persiste à refuser le rattrapage des pertes subies depuis 2000 (7%) et toute revalorisation d'ensemble du point d'indice. Régime sec pour les fonctionnaires !

La coupe est pleine !

Toutes les fédérations de l'Éducation Nationale (FSU, UNSA-Education, FERC-CGT, SGEN-CFDT, FAEN) ainsi que FNEC-FO, SUD-Education et le Snalc, et 6 fédérations de la Fonction Publique (FSU, CGT, UNSA, FO, Solidaires et CFTC) appellent à une nouvelle

Grève nationale unitaire le jeudi 24 janvier

Les fédérations de l'Éducation appellent aussi à mener une grande campagne d'opinion avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Plus nombreux, plus forts et plus déterminés encore que le 20 novembre, refusons la destruction du 2nd degré, défendons notre métier et nos statuts.

Ensemble portons l'exigence d'un enseignement de qualité pour tous, d'une autre politique pour l'Éducation Nationale et pour ses personnels, pour la Fonction Publique et pour les fonctionnaires.

Le démantèlement de l'École, la casse de la Fonction Publique suscitent des réactions de plus en plus fortes chez les parents d'élèves, dans l'opinion publique.

Adressons-nous à eux, alertons-les, pour que leur soutien à notre mobilisation soit encore plus massif, encore plus actif.

C'est aussi une des clefs du succès de notre action.

Mobilisons toute la profession, réunissons les collègues dans tous les établissements, faisons du 24 janvier une grande journée de mobilisation de tous ceux qui veulent défendre le Service Public d'Éducation et la Fonction Publique, préparons dès maintenant de nouvelles actions nationales de grande ampleur.

Tous en grève le jeudi 24 janvier

*Les heures et lieux de manifestation seront indiqués sur notre site
www.montpellier.snes.edu*

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Montpellier le 7 janvier 2008

B. DUFFOURG

TZR

AUDIENCE AU RECTORAT

Une délégation du collectif Snes-TZR a été reçue en audience le 18 décembre. Nous avons renouvelé à l'administration la demande des TZR de bénéficier à nouveau de bonifications spécifiques pour le mouvement intra. Nous avons dénoncé les retards et les problèmes pour le paiement des ISSR et des heures supplémentaires et demandé qu'ils soient résolus ; nous sommes aussi intervenus sur des retards d'inspection, parfois lourds de conséquences pour les carrières des collègues concernés. Deux collègues affectés en remplacement en lycée professionnel ont exposé les difficultés pédagogiques, professionnelles et personnelles posées par ce type d'affectation qui ne correspond

ni à notre statut, ni à notre formation. Nous avons demandé à l'administration de limiter les affectations hors-zone et lointaines et de rechercher dans tous les cas l'accord des collègues.

A partir de l'exemple de deux TZR de STI, affectés contre leur gré en lycée professionnel pour l'un et en technologie en collège pour l'autre, nous avons soulevé le problème global de ces disciplines.

Un compte rendu plus détaillé sera prochainement adressé aux TZR et mis sur notre site.

S. FABERON - B. GELY

CIO

SITUATION TRÈS PRÉOCCUPANTE...

Il n'y aura pas de « regroupement » des CIO de Montpellier-Centre et de Montpellier-Est dans des locaux communs comme l'envisageait notre administration voilà quelques semaines. Cette décision de maintenir les trois CIO de Montpellier est le résultat de la détermination des personnels et de nos partenaires, du soutien des équipes de plusieurs CIO de l'académie et de nos organisations syndicales SNES et FSU académiques et départementales.

Pour autant, les raisons de poursuivre notre mobilisation demeurent. Dans d'autres académies (Créteil, Besançon,...) la fermeture d'antennes et de petits CIO se confirme pour cause de pénurie de titulaires, de coûts de fonctionnement, de restructuration... Il faut faire de la place aux officines privées.

2008 sera pour notre profession une année de vaches maigres : 55 nouveaux Copsy recrutés il y a 2 ans pour remplacer ... 275 départs !

2008 sera pour notre profession l'année d'une reconfiguration qui nous échappe encore un peu, mais si peu quand on lit les déclarations et les communiqués des responsables du ministère ou des divers rapporteurs en la matière.

2008 sera pour le système éducatif l'année de mise en place de mesures dictées par la seule règle de supprimer massivement des postes, pendant plusieurs années.

Nous connaissons vite les projets ministériels concernant nos collègues enseignants, les projets nous concernant en découleront directement.

Il nous faut être solidaires et plus que jamais mobilisés pour la défense d'un service public d'orientation qui existe bien dans l'Éducation Nationale.

D. BOULANGER

IUFM

LE RAS-LE-BOL DES STAGIAIRES

Nos collègues PLC2 ont exprimé un véritable ras-le-bol lors de deux assemblées générales à l'IUFM de Montpellier, les 10 et 17 décembre derniers. Les raisons de ce profond mécontentement sont nombreuses et légitimes. Utilisés comme « bouche trou », les stagiaires ont des conditions d'affectation de plus en plus difficiles entraînant la multiplication des trajets. Le stage en responsabilité a été porté à huit heures hebdomadaires. Leur nouveau plan de formation multiplie les tâches et les travaux divers, transformant le métier d'enseignant concepteur en celui de simple exécutant. Le mémoire professionnel ne permet toujours pas une reconnaissance de cette année de formation au niveau maître, condition indispensable à la revalorisation de nos métiers.

L'alourdissement de cette année de PLC2 est accentué par un calendrier déséquilibré.

De plus, pour cause d'intégration des IUFM, ils ne disposent d'aucune représentation au conseil d'administration ou au conseil scientifique et pédagogique.

Le SNES soutient leur mouvement et revendique :
- une véritable formation professionnelle et universitaire sans infantilisation ni mise sous pression inutile.

- la suppression de certains travaux écrits annexes (portefeuille de compétences) et un allègement du mémoire.

- un réaménagement du calendrier et des emplois du temps pour laisser du temps libre aux stagiaires pour leur travail personnel.

M. MOLINER

Mercredi 23 janvier 2008, réunion-débat avec Stéphane Bonnery, maître de conférence en sciences de l'éducation, qui vient de publier « Comprendre l'échec scolaire », collection La Dispute. Tous les collègues, stagiaires, en exercice ou retraités, intéressés par ce thème, ou souhaitant participer à ce débat, y sont cordialement invités.

La réunion-débat aura lieu de 16h45 à 18h30 à l'IUFM de Montpellier (horaire et lieu qui doivent être confirmés à la rentrée de janvier ; consultez le site du Snes, ou téléphonez à la section académique du Snes : 04 67 54 10 70).

Jeudi 14 février, stage syndical « L'avenir des enseignements technologiques » organisé par la section académique du Snes, au lycée Jules Guesde (Mas de Tesse) à Montpellier. Ce stage, animé par Thierry Reygades, secrétaire national du Snes, permettra notamment de faire le point et de débattre de la situation des enseignements technologiques et de leur avenir, des projets gouvernementaux et des menaces qu'ils font peser, et de nos propositions.

Tous les collègues de STI et de STG, syndiqués, recevront à la rentrée de janvier un courrier leur indiquant les modalités d'inscription. Attention votre demande d'autorisation d'absence doit être déposée au secrétariat de votre établissement au moins un mois avant la date du stage !

24 JANVIER, GRÈVE NATIONALE UNITAIRE TROP C'EST TROP !

Les fédérations de l'Éducation Nationale et 6 fédérations de la Fonction Publique appellent à une nouvelle grève nationale unitaire le 24 janvier.

Contraint à négocier sur les salaires par la mobilisation de centaines de milliers de fonctionnaires qui ont manifesté et se sont mis massivement en grève le 20 novembre - plus de 56% dans le 2nd degré - le gouvernement continue de refuser le rattrapage de notre pouvoir d'achat (-7% depuis 2000) et toute revalorisation d'ensemble du point d'indice.

Dans le même temps, il poursuit et **amplifie** sa politique de casse de la Fonction Publique, de **démantèlement du 2nd degré** et ses **attaques contre notre métier et nos statuts** (cf. encadrés ci-contre).

Bien qu'il faille attendre la réunion du CTPA - reportée au 10 janvier - pour en connaître le nombre exact, on sait déjà que les lycées et les collèges de notre académie subiront une **nouvelle vague de suppressions de postes** à la prochaine rentrée, qui vont aggraver encore une situation déjà difficile dans la plupart des établissements, et les retards persistants (taux de scolarisation, mais aussi dotations) dont souffre notre région.

Le 24 janvier, toute notre profession doit se mobiliser, se mettre massivement **en grève**, participer aux **manifestations**, s'adresser partout aux **parents**, à l'**opinion publique**, dénoncer une politique éducative qui sacrifie nos élèves, détruit notre système éducatif, met en place une école à plusieurs vitesses et un enseignement au rabais.

Toute la profession doit se mobiliser pour **défendre notre métier, nos statuts, nos carrières, nos salaires et nos retraites.**

Ensemble, soyons plus nombreux et plus forts encore que le 20 novembre.

Exigeons une autre politique pour l'Éducation Nationale et pour ses personnels, pour la jeunesse de notre pays.

Exigeons une autre politique pour la Fonction Publique et pour ses agents, et la revalorisation de nos salaires et de notre métier, le respect de notre statut.

B. DUFFOURG

2nd DEGRÉ HÉMORRAGIE PROGRAMMÉE !

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le gouvernement a chiffré ses objectifs : **supprimer**, de 2009 à 2012, **20000 postes par an dans l'Éducation Nationale, essentiellement dans le 2nd degré** - 35 à 40000 dans la Fonction Publique.

Comment compte-t-il supprimer 80000 emplois en 4 ans ?

Le bac pro en 3 ans : « gain » de 10000 emplois. **Réduire les horaires élèves d'une heure en collège** : 7000 emplois. Et de **25% en lycée** : 25000 emplois. **Imposer 3 heures sup** à chaque enseignant : 30000 emplois. **Transfert des Copsy aux régions** : 4500 emplois.

Vous vous dites peut-être que c'est trop gros, qu'ils n'oseraient pas ? Une simple addition vous convaincra qu'il n'en est rien !

COMITÉ POCHARD

NOTRE MÉTIER ET NOS STATUTS EN LIGNE DE MIRE

Une partie des projets pour « financer » les 80000 suppressions de postes vise notre métier. C'est la tâche confiée au comité Pochard, dont les propositions convergent - par un heureux hasard - avec celles du ministère : accroître l'**autonomie des établissements**, y compris le **recrutement des personnels** (sur profil !), **redéfinir les services** des enseignants et les **annualiser**,

leur imposer **d'autres missions** (par exemple l'orientation), **augmenter le temps de présence dans les établissements** (pour pallier les suppressions massives d'emplois de vie scolaire ?), réformer l'**évaluation** des enseignants en la liant aux résultats de leurs élèves, mettre en place des **hiérarchies** intermédiaires contrôlant l'activité des personnels, différencier nos métiers entre collège et lycée, ce qui aurait de

lourdes conséquences : **services, bivalence, droit à mutation.**

Ne nous y trompons pas ! Ce n'est pas un simple rapport de plus, destiné à finir dans un tiroir, mais bien un dispositif destiné à **remettre en cause notre métier et à casser nos statuts.**

QUEL AVENIR POUR LA FONCTION PUBLIQUE ET LES SERVICES PUBLICS ?

Réunion-débat Samedi 9 février, de 15h à 18h, salle Rabelais, Montpellier

Avec la participation d'Anicet Le Pors,

Ancien Ministre de la Fonction Publique (1981-1984), Conseiller d'État.

Le rôle de la Fonction Publique et des Services Publics est remis en cause, leur avenir même menacé. Pourtant, pour une part importante de l'opinion publique, ils restent des facteurs d'égalité et de progrès économique et social, garants des valeurs républicaines.

Le mouvement syndical a un rôle déterminant à jouer pour que le mouvement social s'empare de ce dossier essentiel pour l'avenir de notre société, pour imposer un débat public au plus haut niveau sur le rôle, les missions et l'avenir de la Fonction Publique et des Services Publics.

La réunion-débat du 9 février, à l'initiative de la FSU Languedoc-Roussillon, est organisée intersyndicalement. La liste définitive des organisations syndicales co-organisatrices (l'Union Régionale CGT a déjà donné son accord) et les noms des autres personnalités chargées de l'animer seront arrêtés le lundi 7 janvier.

DANS L'AUDE

L'AUDE, DÉPARTEMENT SINISTRÉ

Notre département subit de plein fouet la crise viticole, qui, après la casse industrielle de la Haute Vallée et de Salsigne, en fait un des plus pauvres de France. Malgré les déclarations du Rectorat sur le manque d'ambition des familles pour les poursuites d'études, c'est bien ce facteur-là qui est déterminant.

L'Aude subit également, comme les autres, le désengagement de l'État en matière de services publics.

En collège, la rentrée 2007 s'est soldée par 15 postes en moins, alors qu'il en était prévu 9 supplémentaires au CTPA de janvier. De ce fait, le nombre de postes à cheval et les affectations sur trois établissements se multiplie, malgré une augmentation de 260 élèves hors SEGPA. Ce qui a entraîné, avec

l'abrogation du décret de Robien, la réinjection dans la DHG départementale de 189 heures supplémentaires, soit 10,5 ETP (équivalents temps plein).

Dans les lycées, la baisse d'effectifs de près de 300 élèves a entraîné la perte d'une quinzaine de postes ; les lycées carcassonnais sont particulièrement touchés : -90 élèves au lycée Paul Sabatier et -5 postes, -59 élèves à Jules Fil et -6 postes.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la suppression de près de 9000 postes au budget 2008 aura de lourdes conséquences sur notre dotation. Celle-ci, couplée à une nouvelle baisse d'effectifs, aura des effets ravageurs sur le mouvement des personnels et les conditions de travail ; les postes à cheval risquent de se multiplier...

Autant de raisons de poursuivre l'action engagée en novembre, par la grève du 24 janvier sur la plateforme revendicative de la Fonction publique, salaires et pouvoir d'achat, mais également sur les revendications propres au second degré, l'emploi et le statut.

G. SARTORÉ

Le mardi 22 janvier à 18 h, à l'amphithéâtre du lycée Paul Sabatier de Carcassonne, Stéphane Bonnéry, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Paris-8, viendra présenter son livre « Comprendre l'échec scolaire » publié par la collection La Dispute.

DANS LE GARD

NON À LA SAPE DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE

Dans le Gard, les chantiers entrepris pour mettre en œuvre la politique de sape des fondements de l'école républicaine sont éloquentes.

« Si je souhaite aller progressivement vers la suppression de la carte scolaire, c'est précisément pour qu'il y ait moins de ségrégation » (*Lettre aux éducateurs*). Dans le Gard, les **dérogations à la carte scolaire**, auparavant très encadrées, sont passées de 250 en 2006 à 426 en 2007. Si certains collèges voient augmenter les demandes d'inscription - Feuchères, J. Verne, Révolution, J. Rostand, Les Oliviers - d'autres sont mis en difficulté - Condorcet, Diderot Nîmes, R. Rolland, Bigot, Vigne Beaucaire. Vous avez dit moins de ségrégation ?

L'accompagnement éducatif se met en place dans les 10 collèges ZEP du département,

entretenant la confusion entre soutien et aide aux devoirs, entre enseignement artistique et ouverture de l'école sur l'environnement artistique et culturel, et selon des modalités inquiétantes : pressions sur les enseignants, emplois du temps contraints, surcoût des transports à la charge du Conseil Général.

Le non renouvellement d'un CAE sur deux, effectif depuis la rentrée, est une nouvelle fois la preuve de l'absence totale de considération par l'administration pour ces personnels précaires, victimes de cette gestion « kleenex » de l'état employeur. En outre ces collègues occupent des fonctions essentielles et leur départ ne peut que déstabiliser le fonctionnement des équipes. Dès la rentrée de janvier, **les suppressions de postes** seront annoncées dans les établissements. Les premiers messages donnent le ton : tous

les lycées du bassin nîmois perdraient une 2nde au moins, sauf le lycée Daudet. Des conditions de travail qui vont encore se dégrader, pour les personnels et pour les élèves, en particulier ceux qui ne trouvent pas en dehors de l'école des conditions d'apprentissage favorables. Il s'agit clairement de confiner ces élèves à une scolarité réduite à un socle commun utilitaire, en dégageant en même temps une élite vers les formations supérieures.

C'est aussi pour refuser cette « refondation » réactionnaire du système éducatif, qui rompt l'accès de tous à un service public de qualité, que nous serons en grève, le 24 janvier, avec toute la fonction publique et l'éducation.

B. HUMEAU

CAE : 1 EMPLOI SUR 2 SUPPRIMÉ

Les CAE ne baissent pas les bras, même si le sort que l'administration leur réserve est honteux : 1 emploi de CAE sur 2 supprimé, les personnels en poste depuis 24 mois proprement licenciés sans autre perspective d'avenir professionnel. De nombreux

établissements ont organisé la riposte : motions en CA, audience à l'IA, information aux parents et aux élus. Dans le Gard plusieurs journées de grève, des audiences en Préfecture et à l'ANPE, un rassemblement le 7 décembre ont attiré l'attention des media. Le Snes et la

Fsu soutiennent toutes ces actions et, après une rencontre avec la région, vont être reçus prochainement par le Préfet de Région.

Le 24 janvier, les questions d'emploi public que soulèvent ces personnels seront au cœur de la grève.

EN LOZÈRE

LE 24 JANVIER, DÉFENDONS LE SERVICE PUBLIC

Le second degré en Lozère, fragilisé par ses structures particulières (nombreux collèges ruraux isolés, concentration de l'offre des lycées publics sur peu d'unités) et par des coefficients hors normes (H/E et E/D plus favorables que dans le reste de l'académie) subit des attaques régulières.

Dans le contexte actuel d'attaques généralisées contre le second degré, l'enseignement public va encore une fois être mis à mal.

Le projet de bacs professionnels en 3 ans pourrait, dès cette année, écarter la scolarité dans de nombreuses formations professionnelles des secteurs tertiaire et industriel et les mettre en concurrence avec les formations technologiques. Ce nouveau dispositif va laisser sur le bord de la route bien des élèves déjà en difficulté au collège.

La chasse aux options et la logique de la filière de bac unique prônée par notre ministre ne peuvent qu'affaiblir la qualité de l'offre de formation initiale dans les voies générales.

Le pire est à craindre pour la rentrée 2008 avec des DGH à la baisse qui ne permettront pas de répondre aux besoins nécessaires de travaux en groupes réduits en collège et de maintenir l'offre optionnelle.

Enfin, les pistes explorées par la commission Pochard n'envisagent l'avenir des enseignants que sous le joug de la bivalence, d'une évaluation renforcée par les chefs d'établissement et de l'annualisation des services définis dans un cadre contractuel.

La préparation de rentrée 2008, engagée sur un budget insuffisant, amplifie le désengagement de l'État dans l'Éducation nationale. Quand on connaît les menaces qui existent sur l'avenir même de certaines structures (le dossier des UPP n'est pas totalement enterré et menace l'existence de deux collèges, l'avenir du site IUFM de Mende reste incertain), c'est l'avenir même de l'enseignement public en Lozère qui est en jeu.

La curée est lancée sur les postes, les statuts, les carrières. La grève du 24 janvier doit permettre de réaffirmer nos ambitions pour l'école, pour le métier et pour nos statuts. La mobilisation doit être puissante pour faire bouger le gouvernement.

H. FUMEL

MUTATIONS

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2008

Les éléments du barème retenus par l'administration seront affichés sur SIAM à partir du 21 janvier.

Vérifiez les sur SIAM via I Prof. En cas d'erreur, **demandez la correction** par écrit à la **DPE-GT3** du rectorat, et envoyez le **double du courrier à la section académique du SNES.**

Fin janvier, après les groupes de travail paritaires (30 et 31 janvier), nous informerons les collègues syndiqués et ceux qui nous ont adressé une fiche par mail et courrier du barème retenu par la DPE. Il sera encore possible de demander une

correction du barème jusqu'au 6 février à 12 heures. Le barème définitif est ensuite transmis au ministère !

Pensez à **nous adresser la fiche syndicale** mouvement interacadémique et la copie des pièces justificatives. Ces éléments permettent aux commissaires paritaires du SNES de suivre votre dossier à chaque étape du mouvement, de faire corriger chaque année de nombreux barèmes, de peser sur l'administration pour qu'elle retienne l'interprétation la plus favorable de la note de service.

C. MATAN

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS !

Nos collègues Copsy ont eu la surprise de recevoir un courrier leur donnant les « résultats » de la CAPA d'avancement d'échelon ... avant même qu'elle n'ait eu lieu ... et de la part d'une organisation syndicale qui n'y a pas d'élus ... et donc n'y siégeait pas ! Ce « phénomène du 3^{ème} type » s'était déjà produit l'an dernier pour la CAPA d'accès à la hors-classe des certifiés, de la part d'une autre organisation syndicale.

« Miracles » technologiques, dons divinatoires ? Ou effet attractif des prochaines élections professionnelles ? Mme Soleil n'étant membre d'aucun de ces syndicats, il est à craindre que leur conception du paritarisme et de la défense des collègues ne se limite à une seule occupation : battre les autres de vitesse, par tous les moyens, quitte à

donner de fausses informations puisque la Capa n'a pas encore eu lieu.

Car les élus qui assument effectivement leur rôle - et tout particulièrement ceux du Snes - y font corriger, entre autres, de très nombreuses erreurs.

Outre l'absence de déontologie, de telles pratiques, au moment où le gouvernement tente de remettre en cause le paritarisme et la place des commissaires paritaires, risquent, en les discréditant, d'affaiblir le rôle des élus des personnels.

Les commissaires paritaires du Snes pour leur part, considèrent qu'ils ont été élus par les personnels pour défendre les collègues et la profession, notre métier, nos carrières et nos statuts, le Service Public d'Éducation, et pas pour faire de la pub.

B. DUFFOURG

RENFORCER LE SNES

Une nécessité pour notre profession, face à des choix gouvernementaux qui mettent en danger le 2nd degré, et menacent notre métier, nos statuts, et nos carrières.

Rappelons que vous pouvez déduire 66% du montant de votre cotisation dans votre déclaration de revenus : pour pouvoir bénéficier de cette déduction dans votre prochaine déclaration, la date d'enregistrement au S3 de votre cotisation doit être antérieure au 1^{er} janvier 2008.

PROMOTIONS CERTIFIÉS - CPE AVANCEMENT D'ÉCHELON

La CAPA des certifiés a eu lieu le 20 décembre 2007. Nous avons dénoncé le refus du gouvernement de négocier l'augmentation du point d'indice pour tous, sa volonté de rémunérer au mérite, et nous avons appelé à poursuivre l'action avec la grève du 24 janvier.

Nous avons mis en évidence les problèmes d'avancement des collègues en congé parental. Ils sont parfois « oubliés » des promotions au Grand Choix et au Choix au moment de leur reclassement. Nos collègues femmes sont particulièrement pénalisées. Ce qui a des conséquences sur leur avancement global et sur leur accès à la hors-classe.

Nous avons aussi dénoncé des disparités dans la notation, non seulement entre disciplines, mais aussi entre second degré et supérieur, entre titulaires de poste et TZR.

Deux nouveautés:

- L'âge n'est plus le critère discriminant en cas d'égalité au barème. L'ancienneté dans le corps devient le premier critère, suivi de l'ancienneté dans l'échelon, du mode d'accès à cet échelon, puis de l'âge. L'instauration de ces critères s'est faite sans concertation. Nous demandons la prise en compte de l'AGS, ancienneté générale de service.
- La date de prise en compte de l'ASA (avantage spécifique d'ancienneté). L'ASA au titre de 2007 peut être acquise au 31/08/07 ou au 31/12/07 selon les cas, et donc utilisée pour les promotions postérieures à ces dates.

Nous avons fait rectifier plusieurs erreurs de notes, fait inscrire au tableau d'avancement des collègues « oubliés » et gagné ainsi plusieurs promotions. Les fiches syndicales sont essentielles.

F. DENJEAN-DAGA

BARRES DES PROMOTIONS CERTIFIÉS 2007-2008

Accès à l'échelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon	Note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon
5 ^{ème}	76,5	05a00m00j				
6 ^{ème}	79	06a00m00j	02a00m00j	75,5	07a00m00j	02a09m00j
7 ^{ème}	82			78,5	08a00m00j	
8 ^{ème}	83,8	11a06m00j		80	09a00m00j	02a06m15j
9 ^{ème}	85,5	13a00m00j	01a10m00j	82,2	08a00m00j	03a07m12j
10 ^{ème}	87,8	19a11m00j		83,7		
11 ^{ème}	89	24a00m00j		86	15a00m00j	04a05m19j

BARRES DES PROMOTIONS CPE 2007-2008

Accès à l'échelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon	Note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon
5 ^{ème}	19,5					
6 ^{ème}	19,3	4 ans		19	7 ans	
7 ^{ème}	19,6	9 ans	02a02m00j	19,6	5 ans	02a07m09j
8 ^{ème}	20	7 ans		19,8	11a09m21j	
9 ^{ème}	20	10 ans	01a11m19j	20	8 ans	
10 ^{ème}	20	14 ans	02a06m18j	20	10 ans	
11 ^{ème}	20	18 ans		20	16 ans	

AGENDA

12 décembre - 28 janvier : campagne de notation administrative.

18 janvier : CAPA tableau d'avancement : COP.

21 janvier : GT dossiers au titre du handicap : mouvement inter.

29 janvier : GT non titulaires.

30 janvier : GT vérification des barèmes : mouvement inter COP, CPE, PLP.

31 janvier : GT vérification des barèmes : mouvement inter certifiés, agrégés.

13 mars : GT postes adaptés 1^o et 2^o degré.

18 mars : CAPA notation administrative : COP, CPE.

NOTE ADMINISTRATIVE

Elle doit s'appuyer sur des faits précis, ce qui induit une cohérence entre l'appréciation et la note.

- toute proposition de **baisse de note** doit être accompagnée d'un rapport préalable-ment porté à la connaissance de l'intéressé
- **ne doivent pas être évoqués** : les congés maladie, les congés maternité, les activités syndicales et politiques, les temps partiels, ni l'activité pédagogique.

La note est **encadrée par les grilles** de notation nationales et académiques.

La circulaire ne précise plus, depuis cinq ans, d'augmentation « normale », mais il faut la garder à l'esprit et obtenir une augmentation de 0,5 jusqu'à 39 et de 0,1 de 39 à 40. Cette année figure néanmoins, à notre demande, un exemple d'augmentation de 0,5 sur lequel on peut s'appuyer.

La procédure se déroule en deux temps :

1) Notation par les chefs d'établissement jusqu'au 28 janvier.

Elle se fait par l'édition éventuelle d'une notice provisoire, puis la signature de la notice définitive sur laquelle peut figurer la contestation de note. Si vous n'êtes pas d'accord avec la note proposée, demandez **d'abord un entretien** à votre chef d'établissement.

Si l'entretien est négatif, **signalez sur la notice que vous contestez la note proposée** par le chef d'établissement. **De plus pour que votre contestation soit prise en compte, il faut en demander la révision avant le 4 février 2008 par lettre circonstanciée**, par voie hiérarchique. La note définitive sera arrêtée par le recteur après consultation de la CAPA.

2) La CAPA de révision des notes administratives permet à la fois de défendre individuellement les collègues et d'aborder des problèmes collectifs (notation des collègues en congé maternité, des TZR, ou les cas de certains établissements...). **Si vous décidez d'entamer la procédure de révision de note, n'oubliez pas de nous envoyer un double de votre courrier de contestation** afin que les commissaires paritaires du SNES aient tous les éléments pour vous défendre.

3) Notation arrêtée par le recteur.

Si la note proposée est hors grille sans rapport circonstancié, la note sera systématiquement ramenée à la note plancher ou plafond de l'échelon.

F. DENJEAN-DAGA